

Document:-
A/CN.4/SR.1042

Compte rendu analytique de la 1042e séance

sujet:
Autre sujets

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1970, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION

Tenue à Genève du 4 mai au 10 juillet 1970

1042^e SÉANCE

Lundi 4 mai 1970, à 15 h 15

Président : M. Nikolai OUCHAKOV

puis : M. Taslim O. ELIAS

Présents : M. Ago, M. Albónico, M. Bartoš, M. Castrén, M. El-Erian, M. Kearney, M. Nagendra Singh, M. Ramangasoavina, M. Reuter, M. Rosenne, M. Tsuruoka, M. Ustor, sir Humphrey Waldock, M. Yasseen.

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT, après avoir déclaré ouverte la vingt-deuxième session de la Commission du droit international, exprime la grande tristesse que lui inspire le décès de M. Gilberto Amado, doyen de la Commission, professeur et ambassadeur illustre, juriste éminent, diplomate, écrivain, poète et personnalité de premier plan, qui était apprécié de tous pour sa culture, son esprit et son profond humanisme. La Sixième Commission a consacré une séance spéciale solennelle à la mémoire de M. Amado, lors de la récente session de l'Assemblée générale. Au cours de cette séance, M. Ouchakov, en qualité de Président de la Commission du droit international, a prié le Président de la Sixième Commission de transmettre au Gouvernement brésilien et à la famille de M. Amado les condoléances et la profonde sympathie des membres de la Commission du droit international.

Sur la proposition du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Amado.

2. Le PRÉSIDENT a le grand plaisir d'informer la Commission que deux de ses membres, M. Jiménez de Aréchaga et M. Ignacio-Pinto, ont été élus juges à la Cour internationale de justice et qu'il les en a félicités en son nom et au nom de la Commission.

3. Il félicite chaleureusement M. Bartoš, rapporteur spécial chargé de la question des missions spéciales, dont le travail vient d'être couronné par l'Assemblée générale, qui a adopté, à sa vingt-quatrième session, la Convention sur les missions spéciales élaborées par la Commission du droit international sur la base du projet rédigé par M. Bartoš. La Sixième Commission a tenu à rendre hommage à M. Bartoš dans son rapport à l'Assemblée générale¹.

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 87 de l'ordre du jour, document A/7799, par. 12.

4. Conformément à la décision de la Commission, le Président a assisté aux séances que la Sixième Commission a consacrées à l'examen du rapport de la Commission du droit international. La Sixième Commission et l'Assemblée générale ont exprimé, dans la résolution 2501 (XXIV), du 19 novembre 1969², leur appréciation de l'œuvre de valeur que la Commission du droit international a accomplie à sa vingt et unième session. M. Ouchakov attire l'attention de la Commission sur le paragraphe 5 de cette résolution, dans lequel l'Assemblée générale recommande à la Commission d'étudier, en tant que question importante, la question des traités entre un Etat et une organisation internationale ou entre deux ou plusieurs organisations internationales. En ce qui concerne la prolongation de la durée du mandat des membres de la Commission du droit international, la Sixième Commission a remis sa décision à plus tard; en outre, elle a différé toute décision sur la question de savoir si la Commission du droit international devrait tenir une session prolongée ou une session supplémentaire en 1971; dans l'intervalle, elle a invité la Commission du droit international à étudier plus avant les différentes solutions que l'on pourrait retenir³.

5. Le Président a reçu du Secrétaire général une lettre (A/CN.4/231) attirant l'attention de la Commission sur la résolution 2499 (XXIV)⁴ de l'Assemblée générale relative à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et, notamment, sur le paragraphe 11 de la partie A, concernant la contribution des organes de l'ONU à cette célébration. Dans cette lettre, le Secrétaire général donnait à entendre que la Commission du droit international pourrait être associée à cette commémoration.

6. Conformément à la décision de la Commission, M. Ouchakov a assisté aux travaux du Comité juridique consultatif africain-asiatique, au sujet desquels il présentera un rapport à la Commission en temps utile.

Élection du Bureau

7. Le PRÉSIDENT invite les membres de la Commission à présenter des candidatures aux fonctions de président.

8. M. EL-ERIAN propose d'élire M. Elias, qui a contribué dans une large mesure à rendre possible l'adoption de la Convention de Vienne sur le droit des

² Op. cit., Supplément n° 30, p. 101 et 102.

³ Op. cit., Annexes, points 86 et 94 b de l'ordre du jour, document A/7746, par. 17.

⁴ Op. cit., Supplément n° 30, p. 1.

traités. La Commission n'a encore jamais élu aux fonctions de Président un ressortissant d'un Etat africain et l'élection de M. Elias soulignerait l'importance du rôle des Etats africains dans le domaine du droit international. Parmi ses nombreuses qualités, il faut citer l'attachement au règne du droit, ainsi que la dignité, l'objectivité et la modération.

9. M. YASSEEN, appuyant cette candidature, tient à rappeler tout ce que la Conférence de Vienne sur le droit des traités doit à M. Elias, qui a été l'artisan du compromis final.

10. M. RAMANGASOAVINA appuie sans réserve la proposition d'élire M. Elias.

11. M. NAGENDRA SINGH et M. AGO appuient eux aussi cette candidature.

12. Sir Humphrey WALDOCK déclare que la Commission s'honorerait en élisant M. Elias à qui son action lors de la Conférence sur le droit des traités a valu le respect et l'admiration de la communauté internationale tout entière.

13. M. BARTOŠ, M. USTOR et M. ALBÓNICO appuient chaleureusement la candidature de M. Elias.

A l'unanimité, M. Elias est élu Président.

14. Le PRÉSIDENT remercie la Commission de l'honneur qu'elle lui a fait en l'élisant à la présidence. Il fera de son mieux pour assurer que les objectifs de la session seront atteints et il est certain de pouvoir compter sur le concours de tous les membres de la Commission.

15. Le Président invite les membres de la Commission à présenter des candidatures aux fonctions de premier vice-président.

16. M. AGO propose d'élire M. Kearney.

17. Sir Humphrey WALDOCK appuie la candidature de M. Kearney.

18. M. BARTOŠ, M. NAGENDRA SINGH, M. OUCHAKOV, M. RAMANGASOAVINA, M. REUTER et M. EL-ERIAN appuient cette candidature.

A l'unanimité, M. Kearney est élu premier vice-président.

19. M. KEARNEY remercie les membres de la Commission de l'avoir élu.

20. Le PRÉSIDENT invite la Commission à présenter les candidatures aux fonctions de deuxième vice-président.

21. M. YASSEEN propose d'élire M. Albónico.

22. M. BARTOŠ, M. AGO, M. OUCHAKOV, sir Humphrey WALDOCK et M. REUTER appuient cette candidature.

A l'unanimité, M. Albónico est élu deuxième vice-président.

23. M. ALBÓNICO remercie les membres de la Commission de l'avoir élu.

24. Le PRÉSIDENT invite la Commission à présenter des candidatures aux fonctions de rapporteur.

25. M. OUCHAKOV propose d'élire M. Bartoš.

26. M. AGO, M. CASTRÉN, M. REUTER, M. ROSENNE, sir Humphrey WALDOCK, M. EL-ERIAN, M. RAMANGASOAVINA, M. YASSEEN et M. USTOR appuient cette candidature.

A l'unanimité, M. Bartoš est élu rapporteur.

27. M. BARTOŠ remercie les membres de la Commission de l'avoir élu.

Adoption de l'ordre du jour

A l'unanimité, l'ordre du jour provisoire (A/CN.4/222) est adopté.

Organisation des travaux

28. M. MOVCHAN (Secrétaire de la Commission) indique que le Secrétariat a reçu des messages de M. Bedjaoui, qui participera aux travaux de la Commission à partir du 11 mai, et de M. Ruda, qui arrivera à Genève la semaine suivante. La Commission a également reçu des communications du Comité juridique interaméricain, qui doit envoyer deux observateurs, du Comité européen de coopération juridique, dont le représentant assistera aux séances de la Commission du 10 au 13 juin, et du Comité juridique consultatif africano-asiatique, dont le Président assistera aux séances en qualité d'observateur.

29. Le PRÉSIDENT propose que, compte tenu de l'absence de M. Ruda et de M. Castañeda, la Commission pourvoie aux sièges vacants le 11 mai, date à laquelle elle pourrait aussi rendre hommage à la mémoire de M. Amado.

30. Le président propose que la Commission commence ses travaux par l'examen du point 2 de l'ordre du jour (Relations entre les Etats et les organisations internationales).

Il en est ainsi décidé.

31. M. ROSENNE dit qu'il y aurait peut-être lieu d'aborder l'examen du point 7 (Examen des sujets se prêtant à la codification) et d'étudier la lettre du Secrétaire général relative à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies à un moment où le Conseiller juridique pourra assister aux séances. Le Bureau de la Commission pourrait peut-être préparer un programme de travail, au moins pour les premières semaines de la session.

32. M. MOVCHAN (Secrétaire de la Commission) dit que le Conseiller juridique arrivera à Genève soit le 6, soit le 15 juin.

33. Sir Humphrey WALDOCK propose à la Commission de reprendre plus tard la question du choix de la date à laquelle le point 7 de l'ordre du jour sera examiné.

Il en est ainsi décidé.

34. M. EL-ERIAN indique qu'il ne lui sera peut-être pas possible de rester à Genève jusqu'à la fin de la session; il espère donc que le Comité de rédaction sera constitué au début de la session.

La séance est levée à 17 h 10.